

### **1) Plantation de petits fruitiers**

Tel que prévu dans les objectifs du projet développé sur la prairie, le collectif du quartier a dégagé un espace de plantation de petits fruits dans l'espace de la haie bordant le chemin du Rouge Gorge.

La haie a donc été partiellement (60 m) enlevée sur sa longueur (sauf néflier) et une des clôtures existante a été réaménagée, de manière à dégager un espace de plantation protégé. La haie d'aubépine le long du chemin est restée. La vue a ainsi été dégagée également pour permettre aux passants d'avoir une vue sur la prairie. La suppression de la haie a été réalisée avec l'autorisation de BE, sous la supervision du garde forestier sur place. Des riverains se sont plaints de cette action et des courriers de plaintes ont été introduits à BE. Il n'y avait pas de présence de nids, ni d'arbres donc le diamètre aurait nécessité un permis. BE va répondre aux riverains par courrier.

Par ailleurs, la plantation de petits fruits est également favorable à la biodiversité et rencontre les objectifs sociaux et nourriciers de la prairie tels que fixés.

Le Comité d'accompagnement recommande cependant de replanter quelques pieds de Bourdaine (mellifère + support papillon citron).

Un accès sera prévu via le chemin du Rouge gorge (non public). Les petits fruits (récolte) seront destinés au quartier (modalités à convenir en temps utile).

### **2) Actions biodiversité**

Le projet prévoit la mise en place d'actions en faveur de la biodiversité. La mise en place de pyramide à lucane en fait partie. Le Comité d'accompagnement recommande d'en installer 2, voire 3. Plusieurs longues bûches de bois dur, à enfoncer à environ 40 cm de profondeur dans le sol. Une collaboration avec les forestiers devra permettre à priori de récupérer du bois à cet usage (robinier ?).

La mise en place d'une lisière étagée est à prévoir pour 2021, en collaboration avec BE. Idéalement, la commande des plants devra se faire avant le mois de juin 2021.

### **3) Gestion du verger**

Trois hautes tiges pommiers doivent être remplacés, morts ou abimés par moutons. Le groupe a choisi :

- 1 Président Van Dievoet
- 1 Joseph Mush
- 1 Reinette Hernaut

Ces arbres morts peuvent bien sur être évacués, ne représentant pas de valeur ajoutée en terme d'habitat (suffisamment de bois morts alentour par ailleurs).

### **4) Suivi gestion du pâturage**

Le pâturage a été mené pendant la saison tel que recommandé par BE (démarrage mai 2020), par sessions tournantes. Les agneaux sont partis fin septembre. L'herbe a poussé en octobre. Un passage avant l'hiver est donc prévu.

Le résultat est tout à fait satisfaisant. La zone refuge apparaît de manière bien nette visuellement, avec des touffes plus hautes, et a donc bien rempli son rôle. Cette partie peut maintenant être reprise en pâturage, pour valoriser cette deuxième période de croissance végétale.

### Occupation hivernale

De manière générale, le Bercaill souhaite répartir les animaux dans les différents abris (rouge gorge, héronnière, chant des cailles) en hiver. Il s'agit d'animaux à l'entretien. Avec besoin d'un abri de minimum 1m<sup>2</sup>/bête en hiver .

Hiver 2020 : 9 brebis retraitées et non pleines (éco-pâturées).L'abri du Rouge-Gorge fait +/- 20 m<sup>2</sup>.

### Proposition – validée par le Comité d'accompagnement :

- Les brebis auront accès à la prairie pendant 2-3 semaines pour tondre la prairie avant l'hiver.
- Ensuite, elles n'auront plus accès à la prairie mais seulement à l'abri et à une surface extérieure autour de l'abri (aire de promenade).
- Elles seront nourries au foin tous les jours par les bénévoles (chouchouteuses) du comité de quartier (même système que pour les agneaux).
- Gestion de la litière: chaque jour, les bénévoles ajouteront de la paille dans l'abri (système de litière accumulée) ce qui permet que l'abri soit toujours propre et de mélanger les excréments et urines avec de la paille (matière carbonée) afin d'améliorer le compostage une fois que la litière sera évacuée.
- Fin mars-début avril: pâturage de la prairie par les brebis retraitées pendant 2 semaines
- +/-10 avril: départ des brebis retraitées pour l'éco-pâturage dans la commune
- Evacuation du fumier: un chantier collectif aura lieu après le départ des retraitées et avant l'arrivée des agneaux. Le fumier sera soit stocké sur la dalle de béton située à côté des anciennes écuries, soit directement utilisé par les habitants du quartier pour fertiliser leurs jardins.
- +/- 25 avril: arrivée des premiers agneaux avec accès au pâturage (sauf zone refuge)

### **5) accès prairie- dimension pédagogique/chantier**

Etant donné le statut de la prairie, l'accès doit, de manière générale, être limité. Cela se traduit dans un accès réduit des chouchouteuses pour les moutons (8 personnes), idem a pour les travaux sur les fruitiers.

Cependant, occasionnellement, et afin de rencontrer l'objectif pédagogique du site, un nombre plus important de personnes peuvent être accueillies (environ 30 max): taille des fruitiers, animation sur la biodiversité, chantiers participatifs...

### **6) communication et gestion du collectif**

Le comité de quartier communique vers le quartier par facebook pour ceux qui y sont connectés, par mail pour les autres, mais également via le site du quartier et les valves d'affichage.

Le collectif reçoit des demandes de participation aux projets de soin des moutons et fruitiers et les intègre dans la mesure du possible en fonction des conditions fixées sur la limite de fréquentation. Pour l'instant, tout à fait gérable.

### **7) Convention collaboration Bercail- comité de quartier**

Comme convenu, une convention de collaboration a été établie, reprenant les responsabilités de chacun dans les projets, en phase avec les conditions liant le Bercail et BE

### **8) Demande de permis**

Le bercail a bien introduit son permis d'environnement à la Commune, qui a reçu un ordre d'avis complet, équivalent à une autorisation d'exploiter. Cependant, à la demande de la Commune, une nouvelle demande de permis globale sur l'ensemble des sites du Bercail a été introduite.